

1 Loi des finances : Votée par le parlement pour une année, elle détermine le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'Etat, compte tenu d'un équilibre économique et financier qu'elle définit.

Dépenses ordinaires : dépenses de fonctionnement et celles relatives à la dette publique.

2 Les partisans d'un budget volontariste ont pour but de relancer d'activité économique alors que les défenseurs de l'orthodoxie financière ont pour souci le maintien de l'équilibre financier au détriment de la relance économique et sociale. En conséquence les moyens diffèrent.

3 Les auteurs de la loi des finances 1998-99 ont essayé de concilier les deux conceptions en cherchant à contenir le déficit budgétaire (par une maîtrise des dépenses ordinaires et une amélioration des recettes) tout en soutenant l'effort

d'investissement par une meilleure allocation des dépenses correspondantes.

4 Les recettes au titre des privatisations vont diminuer de 50% dans le budget 1998-99 par rapport au précédent.

5 Les prévisions de recettes montrent qu'il y aura une augmentation :

- substantielle des recettes au titre des monopoles d'exploitation, résultat escompté à la suite de la réforme du secteur public;
- assez importante des impôts directs, ce qui doit découler des résultats de l'amnistie fiscale, la contribution libératoire.

Alors que les recettes des privatisations, connaîtront une forte baisse, suite au retard prévu dans l'exécution des opérations de privatisation, mais également la réforme de la loi organisant ces opérations.

Les droits de douane baisseront légèrement, résultat du démantèlement tarifaire.

6 Démantèlement tarifaire : baisse des droits de douane.

OMC : organisation internationale ayant pour but de veiller au respect des principes du libre-échange et d'en favoriser le développement.

7 Il s'agit de la théorie du libre-échange. En effet, l'OMC a pour mission de favoriser la liberté de circulation des marchandises, des services, des capitaux et celle des hommes et ce en imposant une réduction progressive des droits de douane ainsi que la suppression de toute pratique protectionniste.

Elle peut même user des sanctions à l'encontre de tout pays signataire ne respectant pas ces règles, ainsi le cas pour la pratique du dumping.

8 Le démantèlement tarifaire est synonyme de baisse de droits de douane et donc baisse de recettes fiscales, ce qui peut alourdir le déficit budgétaire. L'Etat devra prévoir des moyens susceptibles de combler ce manque à gagner.

9 Cet accord peut être :

- une opportunité au regard des avantages que l'économie marocaine peut en retirer : le vaste marché européen constitue un débouché important, transfert de savoir-faire et de la technologie, stimulation de la concurrence etc.
- une contrainte au regard des inconvénients qui peuvent en découler : les produits européens qui entreront en franchise de droits de douane sont plus compétitifs que ceux marocains; une telle situation est préjudiciable aux entreprises n'ayant pas entamé leur mise à niveau, celle-ci nécessite des moyens financiers, entraîne des restructurations parfois douloureuses : licenciements par exemple.

10 Il s'agit essentiellement d'encourager l'investissement privé par une baisse de la charge financière et ce en laissant à la disposition des banques plus de liquidités de telle sorte que l'offre de monnaie pèsera sur les taux débiteurs vers la baisse. Ainsi, l'opération sera doublement profitable : préserver la rentabilité des banques d'un côté tout en mettant à la disposition des entreprises un financement moins coûteux.

11 a. Le plan a été abandonné parce que :

- non crédible selon la BIRD ;
- l'environnement est marqué par un retour au libéralisme qui prône le désengagement de l'Etat.

b. La nécessité du plan se fait pressante pour :

- mieux connaître les évolutions, les mutations que connaît l'environnement économique, surtout international ;
 - hiérarchiser les objectifs et donc chercher à atteindre les plus déterminants tels que : résorption du chômage, développement du monde rural etc.
 - rendre compatibles objectifs et moyens : éviter d'être trop ambitieux.
- 12.** Balance des paiements : document comptable regroupant les transactions entre résidents et non résidents pour une année.
- Balance commerciale : document retraçant les flux d'exportations et ceux d'importations de marchandises.
- 13 a.** Solde de la balance des paiements :
- en 1996 = +2 544 millions de dh
en 1997 = +5 270 millions.
- b.** Taux de variation du solde 97/96 : $+107,2 \% \simeq$
- c.** Termes de l'échange (TER) 1997 :
- Valeur de la tonne exportée = 2 259 dh environ;
Valeur de la tonne importée = 3 441 dh environ;
TER (1997) = 65,65%.
- 14 a.** La balance de paiements a enregistré un solde positif pour les 2 années; ce solde ayant plus que doublé en 1997 par rapport à 1996.
- b.** Le prix de la tonne exportée représente environ 2/3 du prix de la tonne importée.
- c.** Les termes de l'échange illustrent la situation défavorable des échanges extérieurs du Maroc. On note une détérioration de ces termes de l'échange en 1997 par rapport à 1996 : 65,65% en 1997 contre 67,7% en 1996.

EXAMEN 3

دورة يونيو 2004	مدة الإنجاز : 3 س	الشعبة : العلوم الاقتصادية
-----------------	-------------------	----------------------------

PREMIER TRAVAIL À FAIRE :

1 a.

Eléments	Taux de couverture
Produits finis d'équipement industriel.	26,31%
Produits finis d'équipement agricole.	1,61%
Produits finis d'équipement.	25,33%
Total du pays.	66,23%.

Le taux de couverture = $(\text{Exportations en valeur} / \text{Importations en valeur}) \times 100$.

- b.** Le commentaire : en 2004. , les exportations ne couvrent que 66,23% des importations. Cette situation s'explique en grande partie par l'importation massive des produits finis d'équipement dont le taux de couverture ne dépasse pas 25,33%. Ce taux est plus critique pour les produits finis d'équipement agricole puisque les exportations ne couvrent que 1,61% des importations. Cela traduit la forte